

**La Maison du Japon**  
à la Cité Internationale Universitaire de Paris  
**présente:**



# « *Jardins du Japon* »

une conférence de  
**Denis-Marie LAHELLEC**  
architecte-urbaniste

**le lundi 17 décembre 2018 à 18h00**



*Au Grand Salon de la Maison du Japon, 7c Boulevard Jourdan, 75014 Paris*  
*pour tout renseignement: 01 44 16 12 15*

# Jardins du Japon

Le jardin tient au Japon une place essentielle. Qu'il soit jardin de temple ou de sanctuaire, de villa ou de palais, il n'est jamais indépendant du bâtiment qui l'accompagne. Ses traces, depuis des temps immémoriaux, nous montrent l'importance de ce lieu intermédiaire, transitoire entre extérieur et intérieur, médiateur entre nature et culture, mélange savant de sauvage et d'artifice :

- Dès le 6ème siècle de notre ère, des «**jardins à étang**» initiés par des moines bouddhistes venus du continent, ont modelé profondément la configuration des sanctuaires, des temples et des palais. Cette forme archétypale s'est déclinée au fil du temps au gré des régimes politiques et socio-économiques qui se sont succédés dans l'Archipel : jardins-paradis typiques du bouddhisme ésotérique des origines; compositions viriles et martiales-témoignages du temps des guerres claniques pour l'unification de l'archipel; formes amples et voluptueuses à l'image d'un Japon féodal enfin pacifié et autarcique ;
- Avec le bouddhisme zen importé à nouveau de Chine, apparaissent par la suite des «**jardins secs**». Minimalistes par principe, abstraits ou figuratifs dans leur expression, ils sont naturellement propices à la méditation et à la vie d'ascèse. Ils ont alors la faveur des moines dont ils vont régler la vie quotidienne en renouvelant radicalement le paysage des monastères notamment ;
- L'art du thé apparaît très tôt au Japon. Aristocratique à l'origine, il va progressivement concerner presque toutes les couches de la société. La pratique de cet art fera naître de nouveaux espaces, totalement dédiés : le pavillon et le «**jardin de thé**». Au cœur de l'ère Edo, le rituel de la cérémonie du thé, ainsi que les éléments de la composition de ces jardins seront alors strictement codifiés.

Des jardins du Japon, l'Occident connaît surtout les jardins secs, dits jardins zen ; autrement dit, ceux dont les formes et les principes sont les plus étrangers à notre conception du jardin et les plus éloignés des canons esthétiques que nous leur accordons. Or, l'histoire nous montre l'exceptionnelle diversité des types de jardins qui se sont développés au fil du temps dans l'Archipel, tant sous l'influence croisée des religions et des philosophies (shintoïsme, bouddhisme, confucianisme et taoïsme), que sous celle des modes et canons architecturaux (chinois et japonais notamment). Le Japon sait depuis toujours créer et parfaire sa propre culture, d'un raffinement et d'une sophistication rares, à partir de «modèles» très souvent importés.

Aujourd'hui, toutes ces formes de jardins coexistent, souvent au sein d'un même lieu. De cette richesse, on peut retenir quelques principes fondamentaux de forme et de mise en œuvre, que je tenterai en conclusion d'illustrer à partir de quelques-unes de mes réalisations, en régions Centre-Val-de-Loire, Pays-de-Loire et Bretagne.

## ***Denis-Marie Lahellec*** ***architecte DPLG, docteur en urbanisme***

*Après obtention d'une maîtrise des sciences et techniques en aménagement du territoire à l'Université de Tours, Denis-Marie Lahellec entreprend une thèse de doctorat en urbanisme qu'il soutient à l'Université de Toulouse. Féru d'architecture et de patrimoine, il entre ensuite à l'École d'architecture de Nantes et devient architecte DPLG.*

*Sa carrière professionnelle se déroule pour l'essentiel au service de l'État : Ministère de l'écologie en région Centre-Val de Loire, Ministère de la culture à la DRAC de Bretagne.*

*Il passe 2,5 ans au Japon, en 3 séjours : une mission pour le Ministère de l'écologie sur le thème des «aménités urbaines», une recherche post-doctorale dans le cadre du département architecture et paysage de l'Université de Tokyo sur le thème de la «protection du patrimoine», enfin une étude de «la clientèle touristique japonaise en France» pour le Ministère du tourisme et la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.*